



UN RÊVE DE DÉVELOPPEMENT PLACÉ DANS LES ÉNERGIES FOSSILES À L'ÈRE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Kinshasa, Octobre 2024



À PROPOS DE CORAP ET REMERCIEMENTS

La Coalition des Organisations de la Société civile pour le suivi des Réformes et de l'Action Publique, CORAP, est une plate-forme qui regroupe plus de 50 Organisations de la Société Civile. Elle a comme vision de placer la Société Civile et les Communautés locales au cœur des réformes en tant qu'interlocuteurs incontournables dont les prises de position sont porteuses et contribuent à la prise en compte du bien-être des populations congolaises.

Sa mission consiste à mobiliser constamment les organisations de la société civile et les communautés locales pour influencer positivement les politiques publiques et actions gouvernementales en faveur des intérêts civils, politiques, socioculturels, économiques et environnementaux des communautés de base. Depuis le lancement des appels d'offres pétroliers et gaziers, la CORAP a travaillé pour la création d'un débat public au niveau de l'élite congolaise, ainsi qu'au niveau des communautés locales sur les impacts de l'exploitation des hydrocarbures en ce qui concerne la biodiversité, la vie des communautés locales et les peuples autochtones, ainsi que sur le plan socio-économique, dans le but de garantir un développement durable.

Dans ce contexte, la CORAP a, pour ce faire, rendu public, en juillet 2023, un outil important d'éveil de conscience, dénommé : [Guide pour les communautés locales sur les impacts des hydrocarbures](https://coraprdc.org/wp-content/uploads/2023/07/Guide-pour-les-communautes-sur-les-impacts-des-hydrocarbures-1-.pdf)¹.

Bien au-delà, CORAP favorise le développement d'un espace de réflexion avec ses partenaires pour définir ce à quoi pourrait ressembler une **transition juste** pour les Congolais. Elle s'engage à travailler aux côtés des différentes organisations de la société civile et des mouvements pour promouvoir une **transition qui met au centre les besoins des Congolais et qui garantit leur bien-être**.

Le présent rapport, ne pouvait exister sans la mise à profit de l'expertise de Patient MUAMBA, Consultant Hydrocarbures CORAP, qui a joué un rôle important dans la collecte des informations et la rédaction du présent rapport et d'Emmanuel MUSUYU, Secrétaire Exécutif National de la CORAP, qui a contribué dans la rédaction, la supervision et l'orientation stratégique. Nous tenons à les remercier vivement.

Nos remerciements s'adressent également aux collègues Justin Mobomi, Iris Kashindi, membres du Staff de la CORAP et aux partenaires tant techniques que financiers pour leurs accompagnements dans la rédaction du présent rapport.



¹ <https://coraprdc.org/wp-content/uploads/2023/07/Guide-pour-les-communautes-sur-les-impacts-des-hydrocarbures-1-.pdf>

Liste des **abréviations**

AIE: Agence Internationale de l'Energie

EACOP: East African Crude Oil Pipeline

CAFI : l'Initiative pour les Forêts d'Afrique Centrale

CORAP : Coalition des Organisations de la Société civile pour le suivi des Réformes et de l'Action Publique

CPP: Contrat de Partage de Production

RDC: République Democratique du Congo

TBIJ: The Bureau of Investigative Journalism

PDG: President Directeur General

SONAHYDROC: Société Nationale des Hydrocarbures au Congo

COHYDRO: Congolaise des Hydrocarbures

UNESCO: Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture

RFUK: Rain Forest UK

PIB: Produit Intérieur Brut



Résumé exécutif

Le présent rapport est produit dans le but d'informer les parties prenantes sur la situation ayant conduit à l'annulation du processus d'appel d'offres pour les droits d'exploitation de 27 blocs pétroliers et sur l'état d'avancement de 3 blocs gaziers déjà attribués. Annulé en octobre 2024, cet appel d'offres était lancé en juillet 2022.

En plus, le présent rapport a pour objet de mettre en lumière les différentes craintes et préoccupations des communautés locales sur les ambitions de la RDC à devenir un pays producteur du pétrole et du gaz, dans le contexte de la transition énergétique, alors que le monde cherche à atteindre l'objectif de zéro émission nette d'ici 2050¹.

Depuis les dernières élections tenues en décembre 2023 en RDC, le gouvernement congolais n'avait plus donné de nouvelles sur le processus d'appels d'offres pétroliers et gaziers, qui avait subi plusieurs reports des dates de dépôts de candidatures et des dépouillements. Ceci devenait de plus en plus révélateur d'un dysfonctionnement

et renforçait les inquiétudes des organisations de la Société Civile, qui n'ont cessé d'alerter sur un processus très opaque, qui a violé plusieurs dispositions de loi et du règlement sur les hydrocarbures, sans avoir subi une étude d'impacts environnementaux et sociaux et surtout sans le consentement des communautés locales et peuples autochtones.

Tout ceci a été confirmé par le communiqué du Ministre des Hydrocarbures, signé le 11 octobre 2024 dernier, indiquant que l'appels d'offres de 27 blocs pétroliers a été annulé pour des raisons suivantes : absence de candidatures, offres non recevables, dépôts tardifs des dossiers, des offres inappropriées ou irrégulières ainsi qu'un défaut de concurrence. Il est tout de même inquiétant qu'après un processus d'appel d'offres ouvert ayant montré ses limites et ce, malgré tous les moyens de l'Etat qui étaient mis dans la communication et publicité dans le but de corrompre la mémoire collective, l'actuel Ministre des Hydrocarbures se propose de lancer un nouveau processus d'appel d'offres res²treint susceptible d'être encore pire et d'aboutir aux mêmes résultats.

¹ <https://www.un.org/fr/climatechange/net-zero-coalition#:~:text=Pour%20limiter%20le%20r%C3%A9chauffement%20de,nette%20d%27ici%20%C3%A0%202050.>

Hormis l'introduction et la conclusion, le présent rapport est réparti en trois grandes parties, à savoir :

1. L'appel d'offres du 28 Juillet 2022 pour les blocs pétroliers et gaziers en RDC : des irrégularités à tous les niveaux.

Cette partie présente l'actuel cadre légal de la RDC en rapport avec l'ancien processus d'appel d'offres des droits d'exploitation de 27 blocs pétroliers et 3 blocs gaziers en RDC. Elle aborde également les vices de procédures légales et administratives, qui amène à l'annulation de ce processus suite aux violations de plusieurs articles des lois qui encadrent le secteur. Nous présentons également les informations des candidatures des entreprises qui avait souscrit à l'appel d'offres du 28 juillet ainsi que sur les démarches prises par le gouvernement congolais après plusieurs négociations avec les partenaires pour actualiser la cartographie localisant les 27 Blocs pétroliers. Cette démarche avait pour objectif de supprimer les chevauchements entre certains blocs pétroliers et les aires protégées.

2. Des préoccupations citoyennes sur le processus d'appels d'offres de 30 blocs :

Cette partie du rapport soulève des questions citoyennes essentielles, entre autres : Pourquoi le gouvernement dit s'intéresser maintenant au développement du pétrole et du gaz alors que le monde évolue vers la Transition énergétique ? Devons-nous craindre de voir des actifs devenir non rentables avec le début de l'exploitation de blocs pétroliers et gaziers en RDC ? Pourquoi devons-nous craindre le risque de la dette avec l'exploitation pétrolière et gazière ? L'exploitation des hydrocarbures bénéficiera-t-elle aux communautés locales ? Une projection sur le cas de Muanda ;

3. La position des communautés locales en RDC :

Après le lancement du processus d'appel d'offres annulé, les communautés locales dans différentes zones concernées par les 27 blocs pétroliers et 3 blocs gaziers, avaient affirmé n'avoir été informées, ni consultées officiellement. Malgré leur conscience de la situation économique et sociale précaire, les communautés consultées avaient exprimé la grande peur de subir les impacts négatifs de l'exploitation des hydrocarbures.

¹ <https://hydrocarbures.gouv.cd/2024/08/29/ballet-diplomatique-au-ministere-des-hydrocarbures-e-jeudi-29-aout/>

A large, cylindrical water tower stands on a tall, lattice-structured metal frame. The tower is silhouetted against a sky transitioning from deep blue at the top to a warm orange and yellow glow near the horizon, suggesting a sunset or sunrise. The tower has a flat top with a railing and a ladder on the right side. The overall image has a blue color cast.

I Introduction



La République Démocratique du Congo abrite environ 60% des forêts du Bassin du Congo¹, considéré comme la deuxième plus grande forêt tropicale après l'Amazonie, notamment en raison des importantes quantités de carbone stockées dans ses tourbières². Le pays est également riche en ressources minérales essentielles³, présentes dans son sous-sol, qui sont indispensables pour stimuler le développement économique et social, et permettre aux générations actuelles et futures de voir leurs conditions de vie nettement améliorées.

Cependant, après plusieurs décennies d'exploitation de divers minerais, il apparaît clairement que l'extraction⁴ de nos ressources n'a pas tenu ses promesses d'amélioration des conditions de vie des Congolais. Elle a surtout conduit à l'enrichissement de quelques individus, à l'émergence de conflits, parfois armés, et à l'appauvrissement de nombreuses communautés, laissées à leur triste sort.

La République Démocratique du Congo a l'opportunité unique de se développer de manière durable, en préservant ses ressources critiques, vitales non seulement pour les communautés locales mais aussi pour la lutte mondiale contre le changement climatique. En se positionnant comme un modèle de solutions face à ce défi mondial, la RDC peut montrer la voie en éliminant les activités qui aggravent les conditions climatiques et compromettent les moyens de subsistance des communautés dépendante de leur environnement.

Présenté comme l'une de solutions au développement du pays, le Président Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo avait lancé le 28 juillet 2022, un processus d'appel d'offres⁵ de 27 blocs pétroliers et 3 gaziers pour un potentiel que l'Etat estimait à 22 milliards de barils de pétrole et 66 milliards de normo mètres cubes de gaz. À ce jour, la RDC n'est pas considérée comme pays producteur du Pétrole, bien qu'elle vit une expérience d'exploitation depuis les années 1975⁶.

1 <https://pfb-cbfp.org/rd-congo.html>

2 https://congopeat.net/wp-content/uploads/sites/49/2020/07/Dargie_et_al_2018_FR-1.pdf

3 [https://www.unep.org/fr/actualites-et-recits/recit/les-ressources-minerales-de-la-republique-democratique-du-congo-peuvent#:~:text=Corey%20Pattison%20\(CP\)%20%3A%20En,le%20cobalt%20et%20le%20cuivre](https://www.unep.org/fr/actualites-et-recits/recit/les-ressources-minerales-de-la-republique-democratique-du-congo-peuvent#:~:text=Corey%20Pattison%20(CP)%20%3A%20En,le%20cobalt%20et%20le%20cuivre)

4 <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2023/09/drc-cobalt-and-copper-mining-for-batteries-leading-to-human-rights-abuses/>

5 <https://www.radiookapi.net/2022/07/28/actualite/economie/rdc-felix-tshisekedi-lance-30-appels-doffres-pour-les-blocs-petroliers>

6 <https://hydrocarbures.gouv.cd/a-propos/#:~:text=La%20production%20du%20premier%20baril,Cadre%20organique%20du%20SGH%2C%20Op.>

Actuellement c'est la Société PERENCO-REP qui produit 25.000 barils jour. Malheureusement, il s'observe que les ambitions de la RDC à devenir pays producteur d'hydrocarbures sont en contradiction avec le rôle que le pays se propose de jouer, comme solution à la problématique du changement climatique.

En réponse aux critiques concernant la mise en vente des blocs dans des larges territoires écologiquement sensibles, l'ancien ministre des Hydrocarbures avait affirmé qu'**aucun**¹ bloc pétrolier ne se trouvait pas dans les aires protégées. Pourtant, trois des 27 blocs pétroliers sont situés dans la zone des tourbières de la cuvette centrale, un important puits de carbone, et au moins treize autres **chevauchent**² des aires protégées. Ces blocs se superposant également **aux terres des communautés locales**³ et des peuples autochtones dans les zones rurales, qui dépendent de ces terres pour leur subsistance.

Dans les zones où l'exploitation pétrolière est déjà en cours, le gouvernement n'a pas su faire preuve d'une gouvernance responsable, ce qui met en garde quant aux conséquences possibles si d'autres blocs pétroliers étaient développés dans le pays. Malgré plusieurs années d'exploitation, le territoire de Muanda reste l'un des plus pauvres de la RDC, avec près de **la moitié de la population sans emploi**⁴. On y observe également des problèmes criants d'accès à l'eau potable, un réseau routier très limité et en très mauvais état, ainsi qu'un manque d'infrastructures sanitaires de bonne qualité.

Plusieurs acteurs, y compris les organisations de la société civile congolaise, les mouvements des jeunes et des peuples autochtones pygmées, avaient **vivement**⁵ **dénoncé**⁶ les mauvaises pratiques entourant le processus de lancement d'appel d'offres annulé. Ils ont également souligné les dangers et les risques de l'exploitation

du pétrole et du gaz pour les populations, l'environnement, l'économie congolaise, et la planète.

1 <https://www.primature.gouv.cd/wp-content/uploads/2022/07/COMPTE-RENDU-DE-LA-SOIXANTE-DEUXIEME-REUNION-DU-CONSEIL-DES-MINISTRES-DU-15-JUILLET-2022.pdf>

2 <https://www.greenpeace.org/static/planet4-africa-stateless/2022/09/3ed3461b-oil-blocks-report-french-digital.pdf>

3 <https://www.rainforestfoundationuk.org/wp-content/uploads/2022/11/Congo-in-the-Crosshairs-Report-FR.pdf>

4 <https://plan.gouv.cd/doc/Rapport%20National%20sur%20le%20emploi%20des%20jeunes-VD.pdf>

5 https://www.rainforestfoundationuk.org/wp-content/uploads/2023/11/DECLARATION-SC-RDC-HYDROCARBURES-COP28_VF_LOGOS_FIN.pdf

6 https://www.rainforestfoundationuk.org/wp-content/uploads/2023/11/DECLARATION-SC-RDC-HYDROCARBURES-COP28_VF_LOGOS_FIN.pdf

Il fallait attendre le 11 Octobre 2024, pour voir le ministre des hydrocarbures annuler les appels d'offres de 27 blocs pétroliers pour absence de candidatures, des offres non recevables, de dépôts tardifs, des offres inappropriées ou irrégulières et défaut de concurrence. Ce qui reste une décision encourageante même si nous nous inquiétons en même temps de la volonté annoncée par le ministre de relancer le même processus de manière restreinte.

Nous ferons donc un état de lieu du processus d'appel d'offres depuis son lancement jusqu'à son annulation, en examinant le cadre légal et réglementaire en vigueur. Nous nous pencherons sur les différentes questions soulevées par ce processus annulé, et notamment comment les communautés congolaises perçoivent l'exploitation pétrolière dans leur milieu.





L'appel d'offres du 28 Juillet 2022 pour les blocs pétroliers et gaziers en RDC : des irrégularités à tous les niveaux.



Le processus d'appel d'offres lancé le 28 juillet 2022 était entaché de nombreuses irrégularités, et plusieurs entreprises ayant manifesté leur intérêt avaient soulevé également des problématiques. De plus, même si l'appel d'offre a été en partie annulé, la signature des premiers Contrats de Partage de Production, au niveau des blocs gaziers, présente, elle aussi des problèmes. Cette section a pour objectif de détailler certaines de ces irrégularités.

A. Cadre légal congolais et conséquences des irrégularités passées

Le 1er août 2015, la République Démocratique du Congo s'est dotée d'un nouveau cadre légal régissant l'exploitation des hydrocarbures, par promulgation de la Loi N° 15/012 portant, remplaçant l'ancienne législation datant de 1981 et du régime de Mobutu, devenue obsolète. Cette nouvelle loi définit le régime juridique et fiscal relatif aux activités de prospection, d'exploration, d'exploitation, de transport, de commercialisation, de raffinage et de transformation des hydrocarbures. Elle couvre également les activités liées à la fourniture, le transport, le stockage, la distribution ainsi que les règles de protection de l'environnement s'y rapportant.

Lors du **Conseil des Ministres**¹ du 8 avril 2022, l'ancien Ministre des Hydrocarbures avait fait approuver les appels d'offres pour 16 blocs pétroliers. Trois mois plus tard, le Président Tshisekedi a lancé officiellement le processus d'appel d'offres pour 30 blocs dont 27 pétroliers et 3 gaziers, sans expliquer sur quelle base les 11 blocs pétroliers supplémentaires ont été ajoutés ni à quel moment le Conseil des Ministres avait décidé de cette actualisation. Alors que ceci est une exigence de l'**article 61**² du règlement des hydrocarbures qui stipule que :

“Le ministre présente au conseil des ministres préalablement à l'organisation d'un appel d'offres, un dossier comprenant notamment l'identité du bloc, la disponibilité des données techniques indiquant notamment la présence d'un lead, prospect ou des réserves en hydrocarbures, les critères de sélections et le chronogramme de la procédure d'appel d'offres.”

Cette situation a constitué le premier signal d'alerte pour les observateurs, soulevant des questions sur le respect des procédures et de la légalité de l'ancien processus d'appel d'offres. Ceci pouvait compromettre la conformité réglementaire et exposait encore une fois le pays à des procès interminables et à d'importantes pénalités, comme cela avait été le cas avec la société sud-africaine

Pour rappel, cette entreprise avait signé avec l'Etat congolais deux Contrats de Partage de Production (CPP) en octobre 2007 pour le bloc 1 du Graben Albertine, et en Janvier 2008 pour les blocs 8,23 et 24 de la Cuvette centrale. Elle avait réussi à faire

d'arbitrage dépendant de la chambre de commerce international de Paris⁴ pour deux raisons : le retard pris pour la signature de l'ordonnance confirmant le CPP de 2007 et pour avoir ré-attribué les blocs pétroliers couverts par l'accord de 2008 à d'autres sociétés.

Le climat des affaires en matière d'investissements pétroliers et gaziers devient préoccupant car, il est devenu coutume de voir l'Etat congolais être critiqué pour avoir signé des accords en violation soit des lois, soit des procédures en la matière. Cela suscite des craintes non seulement quant à une éventuelle répétition des erreurs passées, mais aussi sur la capacité du gouvernement à gérer le secteur de manière adéquate et transparente.

Par ailleurs, l'ancien processus avait violé l'exigence de réaliser des études d'impact environnemental et social, destinées à prévenir les impacts négatifs et à établir des plans de gestion.

1 <https://www.primature.cd/public/wp-content/uploads/2022/04/COMPTE-RENDU-DE-LA-QUARANTE-HUITIEME-REUNION-DU-CONSEIL-DES-MINISTRES-du-08-avril-2022.pdf>

2 <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20200510-société-sud-africaine-dig-oil-réclame-619-millions-dollars-rdc>

3 <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20200510-soci%C3%A9t%C3%A9-sud-africaine-dig-oil-r%C3%A9clame-619-millions-dollars-rdc>

4 <https://www.africaintelligence.fr/afrique-centrale/2022/01/31/a-bruxelles-dig-oil-obtient-la-confirmation-de-la-sentence-arbitrale-a-619-millions-de-dollars-contre-kinshasa,109729821-art>



Lancement de l'appel d'offres de blocs pétroliers et gaziers

L'article 312 du règlement des hydrocarbures¹ stipule que : " tout projet d'hydrocarbures est soumis préalablement à une Étude d'impact Environnemental et Social, assortie de son Plan de Gestion Environnemental et Social. L'étude d'impact environnemental couvre : En amont pétrolier: les activités de prospection, d'exploration, d'exploitation et de transport des hydrocarbures."

Le Règlement précise également que la prospection intervient avant le lancement des appels d'offres et l'article 59 stipule que "le bénéficiaire du droit de prospection ayant reçu l'attestation de bonne fin d'exécution des travaux de prospection est préqualifié pour la procédure d'appels d'offre en vue de l'obtention du droit d'exploration et d'exploitation".

La compréhension l'article 59 implique que les travaux de prospection, visant à localiser et évaluer les ressources, devaient intervenir avant que le gouvernement ne prenne la décision de lancer les appels d'offres en juillet 2022. Pourtant les Études d'Impacts Environnementaux et Sociaux auraient dû être réalisées en amont pour anticiper les conséquences négatives sur le climat, la biodiversité et surtout sur la population.

¹ <https://www.resourcedata.org/dataset/rgi21-decret-n16010-du-19-avril-2016-portant-rglement-dhydrocarbures/resource/cb81cbc1-b126-4d2c-a25c-06dedb80816d>

B. Irrégularités lors de l'attribution des trois blocs gaziers

Après le lancement de l'appel d'offres de juillet 2022, les trois blocs gaziers du lac Kivu ont été attribués, avec la signature de Contrat de Partage de Production pour deux d'entre elles en violation de diverses dispositions de la loi sur les hydrocarbures.

Il sied de souligner que les blocs Gaziers ne sont pas concernés par la récente décision du ministre des Hydrocarbures, annulant uniquement les blocs pétroliers.

Les entreprises sélectionnées sont les suivantes :

Alfajiri Energy Corporation :

Alfajiri est entreprise canadienne à direction congolaise, créée le 10 janvier 2022¹, seulement quelques semaines après que le gouvernement son intention de mettre aux enchères une série de blocs pétroliers et gaziers². Son site ne mentionne aucun autre projet que celui du lac Kivu, pour lequel elle a signé un Contrat de Partage de Production pour le bloc Lwandjofu, le 9 septembre 2023.



Siège social de Alfajiri au Canada

1 <https://albertacorporations.com/alfajiri-energy-corporation>

2 <https://7sur7.cd/index.php/2021/12/26/rdc-message-de-voeux-du-ministre-des-hydrocarbures-didier-budimbu>

Selon une [enquête menée par The Bureau of Investigative Journalism \(TBIJ\) et Reuters¹](#), des experts du ministère des Hydrocarbures de la RDC avait rédigé un rapport accablant en décembre 2022, signalant que l'offre d'Alfajiri manquait d'informations cruciales, telles qu'un plan de travail ou une étude de faisabilité. De plus, l'entreprise ne pouvait pas fournir les trois ans d'états financiers exigés par la loi pour accéder à l'étape suivante. Pourtant, le règlement sur les hydrocarbures, dans son article 76, exige la vérification des capacités techniques et financières des entreprises présélectionnées, notamment à travers les états financiers certifiés des trois dernières années, ce qui était impossible pour Alfajiri vu qu'elle avait été créé juste quelques mois avant l'appel d'offre. La commission de sélection n'a donc déjà pas tenu compte de cette violation des règles.

En outre, l'enquête de TBIJ a montré que les mêmes experts du ministère ont produit un second rapport, dans lequel les préoccupations initiales avaient été supprimées, et les scores modifiés repositionnant Alfajiri comme le soumissionnaire ayant obtenu le meilleur score. Deux sources proches du dossier ont affirmé à TBIJ que le Ministre des Hydrocarbures, Didier Budimbu, avait fait pression sur les experts pour qu'ils modifient le rapport, truquant ainsi le processus d'appel d'offres en faveur d'Alfajiri.

Winds Exploration and Production ²

Winds Exploration and Production est une jeune entreprise américaine, [fondée en 2018³](#), qui exploite actuellement une trentaine de puits gaziers aux États-Unis. Elle a remporté le marché pour l'exploitation du bloc gazier d'Idjwi et affirme prévoir d'investir 500 millions de dollars dans ce projet en RDC, malgré [un chiffre d'affaires inférieur à 5 millions de dollars US ⁴](#).

Elle a signé un Contrat de Partage de Production avec le gouvernement congolais le 9 septembre 2023. Cependant, en juillet 2023, l'Etat du Texas a [révoqué⁵](#) le certificat d'organisation de l'entreprise pour non-paiement présumé de la taxe de franchise, la rendant légalement inactive et incapable de mener des activités commerciales dans l'Etat où elle est basée. Il est donc surprenant qu'un contrat avec la RDC ait pu être attribué à une entreprise avec un tel statut deux mois plus tard.

Symbiom Power & Red :

Symbiom Power & Red est une entreprise américaine, travaillant dans le domaine de l'ingénierie et de la construction de projets d'infrastructures électriques. Elle aurait été retenue pour l'exploration du bloc Makelele, avec un coût d'investissement estimé à 300 millions de dollars. Cependant, contrairement aux entreprises sélectionnées pour les deux autres blocs gaziers, Symbiom Power & Red n'a pas encore signé un contrat de partage de production avec le gouvernement congolais, les négociations étant toujours en cours.

1 <https://www.thebureauinvestigates.com/stories/2023-11-02/backroom-deals-mystery-companies-and-a-killer-lake-inside-drcs-gas-and-oil-auction/>

2 <https://www.windsexploration.com/>

3 <https://www.salary.com/research/company/winds-exploration-production-llc-overview>

4 <https://www.zoominfo.com/c/winds-exploration-production-llc/467895549>

5 https://www.rainforestfoundationuk.org/fr/nouvelles-preoccupations-concernant-la-vente-aux-enchere-de-combustibles-fossiles-en-rdc-apres-la-signature-par-le-gouvernement-daccords-de-partage-de-production-de-gaz-douteux/?_im-dlpxBQTN=5820693537062736002



D'après une de nos sources au ministère des Hydrocarbures, les informations dont nous disposons, Symbiom demande un contrat de concession, ce qui contrevient à l'article 40 de la loi sur les hydrocarbures. Cet article stipule qu'après un appel d'offres, le Ministre des Hydrocarbures conclu un contrat d'exploration et/ou d'exploitation, avec la ou les entreprises sélectionnées, en partenariat avec la société nationale, et ce sous la forme de contrat de partage de production ou de contrat de services, mais pas de concession.

Les deux contrats signés n'ont jamais été publié, en violation de l'alinéa 3 de l'article 41 de la loi N° 15/012 qui stipule que "Les contrats d'hydrocarbures sont publiés au Journal Officiel de la République Démocratique du Congo et sur le site web du Ministère des Hydrocarbures endéans 60 jours à dater de leur **approbation**¹". A ce jour, cette obligation n'a toujours pas été respectée.

C. Entreprises ayant postulé à l'appels d'offres de blocs pétroliers annulé

Contrairement aux trois blocs gaziers déjà attribués, pour lesquels deux entreprises ont signé des CPP, le ministre des hydrocarbures vient d'annuler ce 11 Octobre 2024, les appels d'offres pour les blocs pétroliers en évoquant les raisons d'absence de candidatures, des offres non recevables, des dépôts tardifs de dossiers, des offres inappropriés ou irrégulières ainsi que du défaut de concurrence.

Cette actualité vient confirmer les propos du **PDG de Total Energies**², Patrick Pouyanné, tenu en Novembre 2022, devant la commission des affaires étrangères de l'Assemblée Nationale Française : que Total Energies n'ira pas en RDC pour diverses raisons, à savoir sécuritaires et d'autres raisons évidentes. Cette déclaration avait révélé la méfiance des grandes entreprises du secteur pour investir en RDC.

D'après nos sources au sein du ministère, la situation de sélection pour les différents blocs pétrolier se présentait comme suit avant annulation :

1 https://www.leganet.cd/Legislation/Droit_economique/Code_Minier/Loi.15.012.01.08.2015.html

2 <https://x.com/StanyBujakera/status/1592274666521231362>

Tableau N°1 : Entreprises qui auraient postulé

Bassin	Bloc	Date limite de dépôt	Date de	Entreprise postulantes
Côtier	Nganzi	21 Avril 2023	24 Avril 2024	Sonahydroc
	Yema II	28 Avril 2023	02 Mai 2023	Sonahydroc
	Matamba Makanzi II	05 Mai 2024	08 Mai 2024	Kebo Energy et Century Energy service ltd
Graden Tanganyika	Baraka	01 Juillet 2024	04 Juillet 2024	Sonahydroc (retenue pour la visite des installations qui interviendra incessamment.)
	Kinbanga Kisoshi (03)			Sonahydroc, Cobil development, Kebo Energy et Century Energy service ltd (retenues pour la visite des installations qui interviendront incessamment.)
	Kalela Kabobo			Pas de candidats
	Kabimba			Pas de candidat
	Mulula Lubaga (11)	8 Juillet 2024	11 Juillet 2024	Cobil développement et Ifebex Motors (retenues pour la visite des installations qui interviendront incessamment.)
	Kalemie (06)	15 Juillet 2024	18 Juillet 2024	Pas de candidats
	Kibi fatuma			
	Mpala	22 Juillet 2024	25 Juillet 2024	
	Moba			

Graben Albertine	I	29 Juillet 2024	1 Août 2024	Triple 5(555, américain), Conjugate Energy (Australien), SONAHDROC et Cobil development
	II	5 Août 2024	8 Août 2024	Pas de candidats (Il y a des fortes chances que ce bloc soit déclassé à cause de son emplacement)
	III	12 Août 2024	15 Août 2024	
	IV	19 Août 2024	22 Août 2024	Cohydro et Triple five (Il y a des fortes chances que ce bloc soit déclassé à cause de son emplacement)
Cuvette centrale	4	26 Août 2024	29 Août 2024	Kebo Energy
	4b			Kebo Energy et Century Energy service ltd
	6	02 Septembre 2024	05 Septembre 2024	Pas de candidats
	18	09 Septembre 2024	12 Septembre 2024	Kebo Energy
	21	16 Septembre 2024	19 Septembre 2024	Pas connus jusque là
	22	23 Septembre 2024	26 Septembre 2024	Pas connu jusque là
	25			
	Moero	30 Septembre 2024	03 Octobre 2024	Pas connu jusque là
	Upemba	07 Octobre 2024	10 Octobre 2024	Pas connu jusque là



Description sommaire des entreprises pétrolières ayant postulé à l'appel d'offre annulé

Alors que certains blocs n'avaient reçu aucune candidature tel que confirmé par le [communiqué](#)¹ du Ministère des Hydrocarbures, certains blocs n'ont pas connu effectivement de concurrence du faite de n'avoir qu'un seul postulant.

Pour rendre plus explicite le tableau ci-haut, nous nous permettons de donner une brève description des entreprises ayant exprimé leur intérêt en postulant à l'appel d'offres de juillet 2022.

- La [Sonahydroc](#)² est la Société Nationale Pétrolière de la République Démocratique du Congo. Bien qu'ayant des parts dans les concessions exploitées par l'entreprise française Perenco, elle n'a pas d'expérience opérationnelle dans l'exploitation de pétrole.
- [Conjugate Energy](#)³ a été créée en 2023 par deux entreprises australiennes, DGR Global et Armour Energy (AJQ), initialement pour développer des activités d'explorations pétrolière en Ouganda.
- L'entreprise [Century Energy service ltd](#)⁴ est une société d'infrastructure et de réduction des risques liés aux investissements dans le secteur de l'énergie.
- [Cobil Development](#)⁵ est une entreprise qui s'est créée en 2003 sur les anciens actifs de Mobil Oil Congo, et qui s'était jusqu'alors concentrée sur la distribution de carburants, activités très différentes de l'exploration d'hydrocarbures.

Mais les autres postulants ont des activités encore plus éloignées :

1 https://x.com/Min_hydro_Rdc/status/1845721448771391580

2 <https://www.sonahydroc.cd/>

3 <https://www.conjugateenergy.com/>

4 <https://cesintlgroup.com/>

5 <https://actualite.cd/2023/05/30/rdc-20-ans-de-cobil-sa-le-gouvernement-salue-les-progres-et-promet-de-la-rendre>

- **Kebo Energy**¹ est une entreprise d'exploitation minière de droit guinéen ...
- Ifebex Motors : Nous n'avons pas trouvé d'informations en rapport avec l'existence de l'entreprise sur internet.
- **Triple Five**² est une entreprise américaine connue principalement pour son rôle dans le développement immobilier et la gestion de centres commerciaux géants tels que le Mall of America ou encore de parc d'attractions. Néanmoins, elle a aussi développé une branche Énergie en investissant dans l'exploration et l'exploitation pétrolière, notamment en Amérique du Nord, mais aussi à travers le monde. D'après les infos sur leur site, Triple 5 dispose de 11 licences d'exploration dans le lac Tanganyika.

D. Un chevauchement illégal entre des blocs pétroliers et des aires protégées

Après le lancement des appels d'offres de Juillet 2022, plusieurs organisations environnementales avaient **dénoncé**³ le chevauchement entre plusieurs blocs mis en vente et les aires protégées, dont certaines sont classées au Patrimoine mondial de l'UNESCO.

Contrairement aux affirmations de l'ancien Ministre des Hydrocarbures, qui soutenait le fait qu'**il n'y avait aucun risque de chevauchement de quelque**⁴ façon **que ce soit** avec les aires protégées, les scientifiques par contre, avaient **confirmé** qu'une analyse croisant la carte forestière et celle des 27 blocs pétroliers montrait que 11,2 millions d'hectares de forêt tropicale étaient inclus dans les concessions pétrolières, y compris certaines zones protégées. croisant la carte forestière et celle des 27 blocs pétroliers montrait que 11,2 millions d'hectares de forêt tropicale étaient inclus dans les concessions pétrolières, y compris certaines zones protégées.

Ces chevauchements étaient susceptibles d'occasionner des impacts significatifs sur l'environnement, en violation de l'article 33 de la loi portant principes fondamentaux de l'environnement. Cet article stipule : "Toute activité susceptible de nuire à l'environnement est prohibée dans les aires protégées ainsi que dans les zones interdites. Est nul tout droit accordé dans les limites des aires et zones visées à l'alinéa 1er."

L'analyse a révélé qu'environ 13 blocs pétroliers chevauchaient les aires protégées, comme le démontre cette carte.

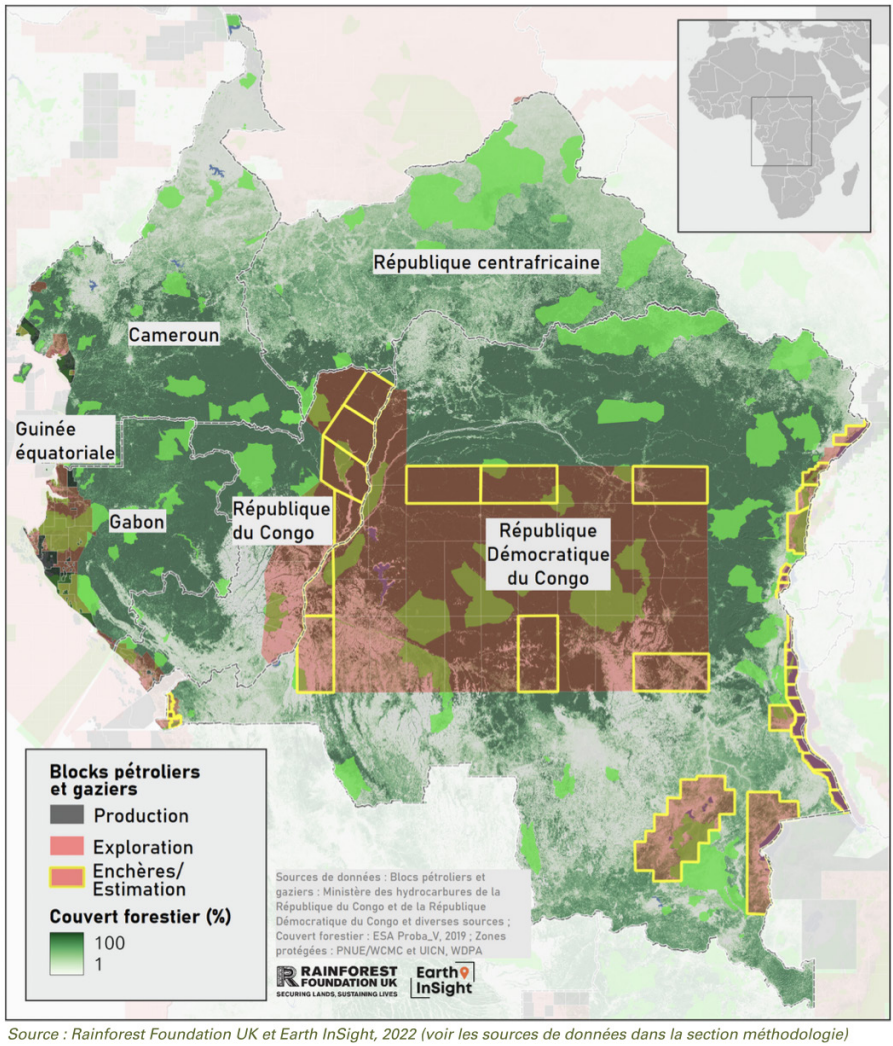
1 <https://www.cmgroup.net/news/kebo-energy-to-develop-bx-project-in-guinea/>

2 <https://www.triplefive.com/pdf/T5-Energy-Book.pdf>

3 <https://www.rainforestfoundationuk.org/wp-content/uploads/2022/11/Congo-in-the-Crosshairs-Report-FR.pdf>

4 <https://www.primature.gouv.cd/wp-content/uploads/2022/07/COMPTE-RENDU-DE-LA-SOIXANTE-DEUXIEME-REUNION-DU-CONSEIL-DES-MINISTRES-DU-15-JUILLET-2022.pdf>

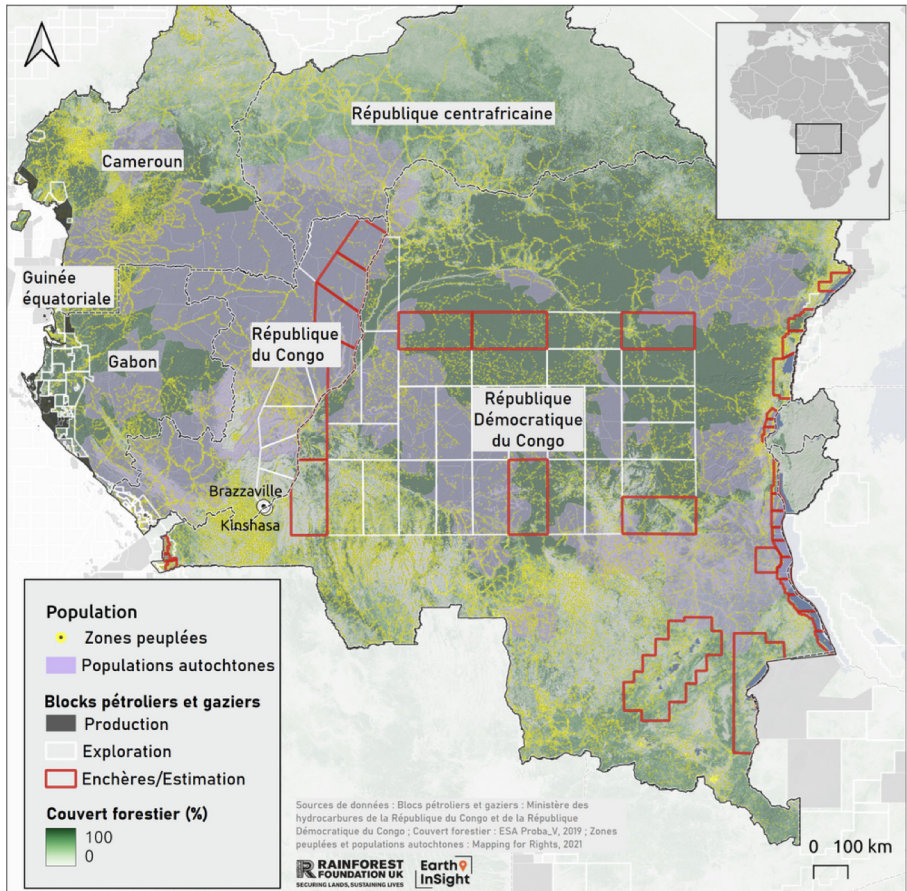
5 https://congopeat.net/wp-content/uploads/sites/49/2022/07/CongoPeat_Briefing_on_Oil-Exploration_Updated_27_blocks.pdf



Plus de 70% de la population en RDC vit en milieu rural et la majorité des blocs devrait être développée sur des terres appartenant aux communautés locales et aux peuples autochtones. Selon des statistiques fournies par **RFUK**¹, 36,5 millions des personnes vivent dans les blocs pétroliers et gaziers du Bassin du Congo, 16 311 communautés y sont établies, et 101 forêts communautaires accordées se trouvent également dans ces blocs.

Cette situation remet en cause les droits des communautés de jouir pleinement de leurs terres et des différentes ressources qui s’y trouvent. La carte ci-après montre en jaune les zones peuplées. On observe clairement que les blocs pétroliers, marqués en rouge, chevauchent les terres communautaires.

¹ <https://www.rainforestfoundationuk.org/wp-content/uploads/2022/11/Congo-in-the-Crosshairs-Report-FR.pdf>



Après une pression continue des organisations de la société civile, le gouvernement a finalement décidé d'exclure les blocs pétroliers situés dans les aires protégées, une décision inscrite au **programme d'actions du gouvernement 2024-2028** et dans la récente décision de **la dix-septième réunion ordinaire du conseil des ministres**, de redimensionnement des

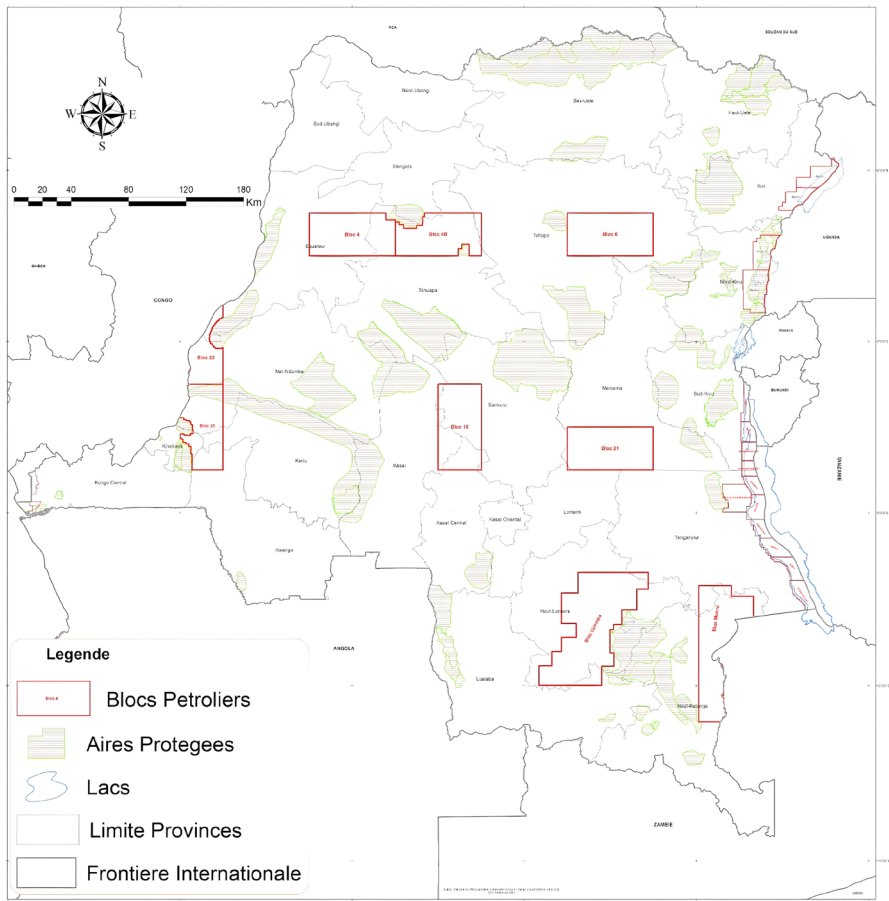
blocs arpentant les aires protégées, afin de tenir compte des contraintes écologiques, en concertation avec le Ministère de l'Environnement et Développement Durable. Il s'agit d'une avancée encourageante témoignant d'une prise de conscience croissante du gouvernement quant aux effets et impacts négatifs de l'exploitation des hydrocarbures sur les aires protégées.

¹ <https://congominestorage.blob.core.windows.net/congominestorage/Programme-du-gouvernement-congolais-.pdf>

Cependant, nous estimons qu'il serait encore plus judicieux pour le gouvernement congolais de prendre la décision courageuse d'annuler l'ensemble des appels d'offres, y compris les offres gazières et de se concentrer sur les investissements dans les énergies propres. Cela permettrait de renforcer la position de la RDC en tant que "pays solution" dans le contexte de la transition énergétique.

La carte ci-dessous présente la nouvelle configuration proposée des blocs pétroliers, évitant les aires protégées. Toutefois, selon nos sources, cette carte peut encore évoluer, car la commission de sélection poursuit ses travaux, et la décision finale reviendra au ministre de tutelle.

NOUVELLE CARTOGRAPHIE DES BLOCS PETROLIERS SOUS APPEL D'OFFRES vs LES AIRES PROTEGEES



Sources : Au sein du Ministère des Hydrocarbures. Print: Septembre 2024.



LA RDC DOIT ÊTRE
PAYS EXEMPTAIRE
AVANT D'ÊTRE
PAYS SOLUTION

**Des préoccupations
citoyennes sur le processus
d'appels d'offres des 30 blocs:**





Depuis le lancement des appels d’offres pétroliers et gaziers en en Juillet 2022, **de nombreuses voix s’étaient élevées**¹ pour dénoncer divers problèmes, touchant notamment aux aspects administratifs, légaux, environnementaux, sociaux et économiques.

Malgré des efforts de communication intermittents du gouvernement Congolais, visant à manipuler l’opinion publique en vantant les prétendus avantages de l’exploitation pétrolière et gazière, de nombreuses préoccupations citoyennes étaient sans réponses et dans cette section du rapport nous mettons en lumière quelques questions phares que se posent les congolais et nous tentons d’apporter des éléments de réponse.

1. Pourquoi le gouvernement dit s’intéresser maintenant au développement du pétrole et du gaz alors que le monde évolue vers la Transition énergétique ?

Depuis quelques années, la RDC se positionne comme étant un “**pays solution**”² face au réchauffement climatique. Selon les déclarations du gouvernement, le pays dispose d’un potentiel considérable en ressources naturelles, notamment ses cours d’eau, ses forêts, ses minerais stratégiques et autres qui pourraient être capitalisées dans la recherche des solutions face au réchauffement climatique.

Plusieurs promesses de financement ont été faites lors des discussions sur le climat pour soutenir les pays du sud, qui subissent au premier plan les effets et impacts du changement climatique. Malheureusement pour des pays comme la RDC, ces soutiens financiers ne sont toujours pas accordés.

¹ <https://www.dw.com/fr/rdc-virunga-lac-edouard-petrole-exploitation/a-69460610>

² <https://medd.gouv.cd/rd-congo-pays-solution-au-probleme-du-rechauffement-climatique/>

Cela amène certaines frustrations, d'autant que le pays abrite la deuxième plus grande forêt tropicale du monde, après l'amazone, ainsi que d'autres atouts qui devraient lui permettre d'accéder à ces financements.

Dans ce contexte, les appels d'offres de blocs pétroliers et gaziers semblent être utilisés par le gouvernement congolais comme un moyen de pression pour attirer certains financements internationaux, ou améliorer ses finances en profitant des bonus de signature pétroliers et gaziers.

Malgré les nombreuses **dénonciations** de la société civile quant aux impacts potentiellement graves de ce processus sur le climat, la biodiversité, l'économie et les communautés locales, le gouvernement reste déterminé à aller de l'avant avec désormais un nouveau processus d'appel d'offres restreint. Il semble utiliser cette situation comme levier pour contraindre les bailleurs de fonds à faire un choix : soit permettre à la RDC d'exploiter ses ressources pétrolières pour améliorer sa santé financière, soit débloquer les financements climatiques promis dans le cadre de divers accords internationaux, tels que l'Initiative pour les Forêts d'Afrique Centrale (CAFI) et l'Accord de Paris sur le climat.

2. Devons-nous craindre de voir des actifs devenir non rentables avec l'exploitation de blocs pétroliers et gaziers en RDC ?

La question centrale est de savoir dans quelle mesure le gouvernement congolais prend en compte le risque des **actifs échoués**¹ ? Ces actifs se réfèrent à des investissements dans des ressources énergétiques (pétrole, gaz, charbon) susceptibles de devenir économiquement non viables en raison de l'évolution de la technologie ou de la nécessité de décarboner les principaux secteurs responsables du changement climatique.

Selon l'analyse de **Sky's Limit Africa**², la poursuite de projets d'exploitation pétrolière et gazière pourrait engendrer d'importants risques économiques et climatiques. En Afrique, ces projets pourraient créer au moins \$1.4 milliards d'actifs échoués.

En outre, il est également essentiel de reconnaître que le marché des hydrocarbures subit de profonds bouleversements liés à la transition énergétique mondiale. La conséquence majeure étant une baisse de la demande à long terme, dans le cadre des efforts de décarbonisation et de la promotion des nouvelles technologies. L'Agence Internationale de l'Énergie **souligne**³ que "pour chaque dollar investi aujourd'hui dans les énergies fossiles, presque deux dollars sont investis dans les énergies propres".

Il existe ainsi plusieurs raisons qui justifient les inquiétudes quant aux répercussions négatives des décisions du gouvernement congolais en matière d'exploitation des hydrocarbures sur le développement durable en RDC.

¹ https://www.afdb.org/sites/default/files/2022/05/25/aeo22_chapter2_french.pdf

² <https://www.oilchange.org/wp-content/uploads/2021/10/SLA-ES-French-Translation.pdf>

³ <https://www.lecho.be/entreprises/energie/les-energies-propres-attirent-deux-fois-plus-d-investissements-que-les-energies-fossiles/10550034.html>

3. Pourquoi devons-nous craindre le risque de la dette avec l'exploitation pétrolière et gazière ?

Nous nous sommes posé la question suivante : la RDC dispose-t-elle de suffisamment de ressources propres pour financer le développement de l'exploitation des hydrocarbures ? La réponse semble être NON. C'est probablement ce qui avait motivé le lancement, d'appel d'offres pour les droits d'exploitation des 27 blocs pétroliers et des 3 blocs gaziers.

Les développeurs qui seront intéressés par le prochain appel d'offres devront se tourner vers les marchés internationaux pour obtenir des financements et des assurances. Cependant, **certains grands assureurs spécialisés dans le secteur pétrolier ont déjà exprimé leur désintérêt pour les blocs en RDC¹**, soulignant à quel point il sera difficile de financer et d'assurer des projets pétroliers . Alors que les États sont de plus en plus contraints d'augmenter leur part d'investissement dans les projets d'exploitation pour garantir des revenus issus de ces ressources, le climat d'incertitude entourant la RDC, souvent évoqué par les investisseurs, risque de les décourager davantage. Cela pourrait contraindre l'État à accroître son engagement financier, augmentant ainsi sa part dans les investissements. En conséquence, il serait amené à recourir encore plus aux prêts auprès des bailleurs de fonds, aggravant ainsi l'endettement du pays en fonction des conditions de négociation.

Le think tank britannique ODI a publié en juin 2023 un rapport intitulé « **Endettés : comment aider les pays fortement tributaires des recettes pétrolières et gazières à assurer leur prospérité à long terme²** », basé sur une étude portant sur 21 pays producteurs à revenu faible et intermédiaire. Les chercheurs y démontrent comment la dépendance « *aux revenus d'exploitation [pétroliers et gaziers] pour rembourser les dettes* » risque de « *les enfermer dans un cycle d'endettement et de dépendance aux combustibles fossiles* ». *L'étude révèle également que la dépendance à ces ressources, au « lieu de stimuler la diversification économique » et « d'élargir l'enveloppe de ressources pour les services publics et l'infrastructure », tend plutôt à « exacerber plutôt qu'à atténuer les risques fiscaux ».*

¹ <https://www.greenpeace.org/static/planet4-africa-stateless/2023/09/c9d5ab91-blood-oil-gpa-report-aug-2023-v5.pdf>

² https://cdn.odi.org/media/documents/ODI_report_Indebted-fossil_fuel_producers_and_debt.pdf

Les conséquences de la chute des prix de l'énergie entre 2010 et 2020 pour les pays producteurs illustrent les risques que la RDC prendrait en s'engageant dans cette voie. Au cours de cette période, des pays voisins comme l'Angola, la République du Congo et le Gabon, ainsi que d'autres comme le Mozambique ou le Venezuela, ont « vu leur dette brute augmenter de plus de 50 points de pourcentage par rapport au PIB ».



En conséquence, nous estimons qu'il existe un réel risque d'endettement et d'investissement non rentables (actifs échoués) pour la RDC, susceptibles de provoquer des impacts économiques et sociaux significatifs et négatifs sur les populations congolaises.

4. L'exploitation des hydrocarbures bénéficiera-t-elle aux communautés locales ? Une projection sur le cas de Muanda

Depuis le lancement des appels d'offres de juillet 2022, le gouvernement avait mené une forte campagne de communication pour obtenir l'adhésion populaire à l'exploitation des hydrocarbures, en promettant la création d'emplois et le développement du pays. Il avait notamment annoncé que le pays pourrait bénéficier de plus de **2000 milliards de dollars américains**¹ grâce à cette exploitation.

¹ <https://www.aa.com.tr/fr/afrique/la-rdc-met-en-vente-ses-gisements-p%C3%A9troliers-et-gaziers/2640501>

Cependant, l'expérience congolaise montre que l'exploitation des hydrocarbures en RDC n'a pas amélioré les conditions de vie des communautés locales ni contribué à un réel développement de l'économie nationale. En outre, malgré l'exploitation de minerais de grande valeur depuis plusieurs années, les populations restent très pauvres, et la RDC figure toujours parmi les pays les moins développés du monde. À Muanda, où l'exploitation pétrolière se poursuit depuis des décennies, les communautés locales demeurent très pauvres et subissent de nombreux impacts négatifs. Ces effets concernent la santé, les activités de subsistance, notamment l'agriculture et la pêche, ainsi que l'environnement en général.

Cette situation est comparable à toutes les autres activités extractives en RDC, qui ne peuvent aujourd'hui être prises comme modèles, où les communautés locales ne bénéficient pas des richesses du pays, qu'il s'agisse de minerais stratégiques ou des ressources forestières.

À Muanda, après plusieurs années d'exploitation par Perenco-REP, **les communautés¹** ne constatent aucune amélioration de leurs conditions de vie. Elles affirment que leurs terres sont devenues incultes et que de nombreuses espèces aquatiques ont disparu à cause des déchets toxiques, du torchage et des déversements du pétrole brut et de boue contaminées. Les infrastructures de base sont soit inexistantes, soit dans un état de délabrement très avancé, comme dans de nombreux autres pays africains producteurs de pétrole et du gaz.

Dans les premiers jours qui ont suivi l'appel d'offres, tout indiquait que Perenco souhaitait étendre ses opérations à Muanda. Ayant soumis une offre, et en attente des résultats, Perenco-Rep avait fait un don au ministère des hydrocarbures de quatre véhicules 4X4 Toyota Land Cruiser neufs, au motif d'équiper la brigade de lutte contre la contrebande.

Par la suite, sous la direction de l'ancien Ministre des Hydrocarbures, la Commission ad hoc avait sélectionné Perenco-Rep pour les appels d'offres des blocs Ngazi et Yema II, pourtant c'est cette même administration avait reçu les dons susmentionnés, soulevant ainsi, des craintes de corruption dans le processus.

Bien que sélectionnée pour ces deux blocs, Perenco-Rep avait finalement annoncé son **désistement²**, invoquant un potentiel insuffisant en hydrocarbures.

Le cas de Muanda est un exemple clair de la manière dont le gouvernement congolais gère le développement du secteur pétrolier et gazier dans le pays, et devrait amener à une réflexion sur comment les risques seraient gérés de manière adéquate, et comment les communautés locales bénéficieraient réellement du développement de ce secteur.

¹ [https://congominespdfstorage.blob.core.windows.net/congominespdfstorage/CRIS D%E2%80%99ALARME DES COMMUNAUTES LOCALES \(2\).pdf](https://congominespdfstorage.blob.core.windows.net/congominespdfstorage/CRIS D%E2%80%99ALARME DES COMMUNAUTES LOCALES (2).pdf)

² <https://www.africaintelligence.fr/afrique-centrale/2023/12/05/perenco-se-retire-de-l-appel-d-offres-pour-deux-blocs-onshore,110114636-art>

The background of the page is a photograph of an industrial facility, likely a refinery or chemical plant, featuring several tall, cylindrical distillation columns with complex piping and ladders. The image is overlaid with a semi-transparent teal filter. The text is centered over the image.

IU

La position des communautés locales en RDC

Les organisations de la société civile ont joué un rôle essentiel en informant les différentes communautés locales et peuples autochtones de plusieurs régions de la RDC liées au projet du gouvernement de développer une exploitation gazière et pétrolière dans leurs régions. Pour un projet de cette ampleur, qui touche directement aux moyens de subsistance des communautés, il était crucial que ces communautés, situées dans les blocs concernés, ne soient pas tenues à l'écart, même si le gouvernement estimait que cela est fait pour leur bien. En 2022, des consultations ont été menées auprès des communautés locales dans plus de 120 localités et 24 villes de la RDC, par les Organisations membres de la Dynamique POLE. Cela dans le cadre de la construction de la vision de la Société Civile et des Communautés locales pour le secteur de l'énergie en RDC. À l'issue d'un processus largement participatif qui a impliqué pour la première fois la majorité des dites communautés dans les discussions sur l'avenir énergétique, neuf exigences ont été retenues dans un document intitulé : **Il est temps de faire de l'accès pour tous à l'énergie par des solutions décentralisées et durables une réalité** .

La cinquième exigence de cette vision appelle le gouvernement à désinvestir des combustibles fossiles et à privilégier les sources d'énergie à faible émission de carbone. Les communautés estiment que l'exploitation des hydrocarbures les privent de leurs moyens de subsistance, entraîne l'accaparement des terres et la spoliation des terres ancestrales, détruit les écosystèmes forestiers, aggrave les conflits fonciers, et entraîne des risques sanitaires.

Le principe international du Consentement Libre Informé et Préalable, ainsi que de l'**article 9²** (Alinéa 1er) de la loi portant principes fondamentaux relatifs à la protection de l'environnement - "Toute personne a le droit de participer au processus de prise de décision en matière d'environnement et de gestion des ressources naturelles." - garantissent à chacun le droit de participer aux décisions concernant l'environnement et les ressources naturelles. Cependant, après plusieurs visites de terrain, la plupart des communautés locales situées dans les blocs pétroliers et gaziers disent n'avoir jamais été informées de ce processus et ne se sentent pas impliquées dans la prise de décisions relatives à leur milieu.

Dans la majorité des zones **visitées³** par les organisations, les communautés locales sont très pauvres et dépendent majoritairement de l'agriculture, de la pêche, de la chasse et de l'élevage. Elles manquent cruellement d'infrastructures de base comme les routes, les centres médicaux, les centres de traitement d'eau ou d'accès à l'électricité. Cette situation rend très difficiles les conditions de vie de ces communautés et plonge ces populations dans une précarité qui laisse peu de place à l'espoir.

Dans le **rapport⁴** intitulé : *"Nous gardons nos forêts, vous gardez vos dollars - Voix des communautés locales contre les appels d'offres des blocs pétroliers et gaziers au Congo"*,

1 <https://coraprdc.org/wp-content/uploads/2023/02/Vision-de-la-societe-civile-sur-la-politique-nationale-energetique-en-Rdc.pdf>

2 https://www.leganet.cd/Legislation/Droit_administratif/Environnement/JOS.16.07.2011.pdf

3 <https://www.greenpeace.org/static/planet4-africa-stateless/2022/09/3ed3461b-oil-blocks-report-french-digital.pdf>

4 <https://www.greenpeace.org/static/planet4-africa-stateless/2022/09/3ed3461b-oil-blocks-report-french-digital.pdf>



Une reunion communautaire de la CORAP

il est rapporté que les communautés du Haut-Katanga, dans le bloc Upemba, ne voient aucun bénéfice dans le développement du secteur pétrolier. Le chef d'une communauté visitée s'est exprimé en ces termes :

« Le projet du gouvernement ne présente pas un modèle d'activité économique compatible avec notre environnement. Il est nocif pour nous, qui vivons ici, mais aussi pour tout ce qui nous entoure. Nous respirons de l'air pur et vivons dans un environnement sain. Pourquoi détruire tout cela ainsi que nos poissons ? »

Dans le même rapport, un habitant du village Mpoka, situé dans la province de la Tshuapa, territoire de Lukolela, s'est montré catégorique par rapport à l'exploitation du pétrole dans son village: « *Nous voulons nos forêts, gardez vos dollars* », ce qui démontre clairement le rejet du projet d'exploitation.

Une récente visite¹ Greenpeace Afrique dans la région de Muanda, dans le bassin côtier, où la compagnie Perenco est présente depuis près d'un quart de siècle, a révélé une forte opposition des communautés locales à toute nouvelle activité pétrolière, après ces années de pollution et d'abus. Un militant local a déclaré : "L'exploitation du pétrole nous appauvrit et nous fait souffrir. Les jeunes sont utilisés pour des travaux inutiles.

¹ <https://www.greenpeace.org/africa/fr/communiqués-de-presse/53610/appels-doffres-petrolier-au-congo-perenco-dans-la-course-les-communautes-locales-disent-non/>



En mai 2023, la RDC par l'intermédiaire de son ministre des Hydrocarbures a exprimé sa volonté de rejoindre le projet du East African Crude Oil Pipeline, **EACOP**¹ porté notamment par Total Energie. Ce projet d'oléoduc de 1443 km vise à transporter le pétrole de l'Ouganda au port Tanga en Tanzanie, afin d'y être exporté. Le gouvernement congolais avait déjà exprimé sa volonté de se connecter à ce pipeline pour évacuer son pétrole censé venir des blocs du lac Albert.

Cependant, ce projet rencontre **une forte opposition**² en Ouganda et

¹ <https://www.business-humanrights.org/fr/derni%C3%A8res-actualit%C3%A9s/rdc-inqui%C3%A9tudes-des-communaut%C3%A9s-locales-face-%C3%A0-la-volont%C3%A9-affich%C3%A9e-des-autorit%C3%A9s-dexploiter-le-p%C3%A9trole-du-lac-albert/>

² <https://fr.mongabay.com/2023/11/des-militants-ougandais-et-congolais-a-paris-contre-le-projet-eacop/>

Tanzanie, où près de 118 000 personnes se sont vu exproprier de leurs terres. Ces communautés se plaignent notamment de l'absence ou de la trop faible compensation pour leur terres, des répressions contre les voix critiques au projet, mais aussi des premiers impacts des travaux. Les activités de forage dans le Parc national de Murchison Falls a déjà des répercussions sur la faune et la flore, provoquant notamment la fuite de nombreux éléphants hors du parc, augmentant les conflits entre eux et les villageois riverains.

Lors d'une manifestation contre ce projet à Goma dans le Nord-Kivu, un activiste avait déclaré: « Nous avons l'expérience de l'exploitation des ressources minières, on a vu ce que l'exploitation du pétrole a donné à Muanda, Ça n'a rien apporté sur le plan économique, juste de la pollution et plus d'insécurité. Nous ne voulons pas faire partie de ce projet »

Dans une **lettre d'indignation de l'Union des peuples autochtones/Batwa** pour le développement socio-économique concernant l'exploitation du Gaz méthane du lac Kivu, cette population du territoire d'Idjwi s'indigne et regrette du fait que leur vie continue à subir des menaces, ainsi qu'aux discriminations dont ils souffrent, pouvant mettre leur vie en danger

La lettre précise: " Notre indignation porte sur l'exploitation du Gaz méthane dans le lac Kivu où nous sommes la première cible pouvant subir inévitablement les conséquences, voir également toute la population du territoire insulaire d'Idjwi."

³ https://drive.google.com/file/d/1ZaLpz5jrME6qnPRdNdJ2LBZdu2bOz9/view?usp=share_link

A large, bold, white letter 'U' is centered on the page, positioned above the main title. The background is a sepia-toned photograph of a tropical village with wooden houses and lush greenery.

Conclusion et Recommandations

de ce qui précède, je suis dans l'obligation de déclarer l'annulation du processus en cours et ce, à partir de la publication sur le site web du Ministère et, en même temps, je décide de mettre en place le mécanisme pour relancer incessamment la même procédure.

Il est demandé aux candidats ayant soumissionné de prendre contact avec la commission ad hoc pour les modalités pratiques.

Aimé SAKOMBI MOLENDO

2^{ème} Niveau, Immeuble du Gouvernement, Boulevard Triomphal, Kinshasa – Lingwala
Tél. : +243 997211245 • E-mail : info@hydrocarbures.gouv.cd • www.hydrocarbures.gouv.cd



Le gouvernement congolais continue à présenter l'exploitation pétrolières et gazières comme une opportunité majeure pour générer d'énormes bénéfices, permettant d'accroître et de diversifier son économie, avec pour objectif l'amélioration des conditions de vie des congolais. Dans cette même logique, il annonce le lancement prochain d'un nouveau processus d'appel d'offres restreint car celui du 28 juillet 2024 a été annulé le 11 octobre 2024.

Cependant, le présent rapport présente de nombreux dysfonctionnements en rapport avec l'ancien appel d'offre et démontre que persister dans l'ambition d'exploiter les différents blocs pétroliers et gaziers, à travers un nouvel appel d'offre pourrait apporter plus des problèmes que des prétendus bénéfices présentés par le gouvernement congolais.

A la lumière de la loi et du règlement sur les hydrocarbures, le premier appel d'offres avait violé plusieurs dispositions légales et portait des germes des conflits futurs entre le gouvernement et les entreprises soumissionnaires.

Depuis le début des appels d'offres en juillet 2022, aucune entreprise pétrolière n'était jusque-là sélectionnée pour l'exploration des blocs pétroliers. Par contre, Perenco-Rep qui était présélectionné pour les deux blocs du bassin côtier avait désisté pour raison d'insuffisance du potentiel en hydrocarbure. A plusieurs reprises, les dernières dates de soumissions des dossiers avaient été reportées sans raisons annoncées. Pourtant les raisons cachées ont été dévoilées dans le communiqué du Ministère des Hydrocarbures portant annulation de l'appel d'offres de 27 bloc Pétroliers, faisant état de l'absence des candidatures et de nombreuses irrégularités dans le processus.

Concernant les blocs gaziers, trois entreprises ont été retenues pour exploiter le gaz du lac Kivu, et deux d'entre elles ont signé un CPP.

L'expertise de ces entreprises reste à démontrer ainsi que leur capacité financière. Il n'existe à ce jour aucune étude d'impacts environnementaux et sociaux pour encadrer le développement des activités des hydrocarbures. Ceci représente un risque pour le climat, la survie des communautés locales et Peuples Autochtones Pygmée, ainsi que pour la biodiversité.

De plus, les communautés locales ne se sentent ni impliquées, ni consultées dans ce processus car aucun mécanisme n'a été mis en place pour garantir leur consentement libre, informé et préalable. Cela s'est confirmé encore une fois de plus dans la décision du gouvernement de lancer de nouvel appel d'offres pour les blocs pétroliers sans se préoccuper des vrais attentes de cette dernière.

Face à ces constats, il est difficile de croire aux affirmations du gouvernement, sur le fait que cette exploitation apportera d'énormes bénéfices aux populations congolaises.

Les expériences passées d'exploitation des ressources naturelles en RDC présentent un bilan largement négatif : Ces activités n'ont profité qu'à une poignée d'acteurs directement impliqués, tandis que la population est restée très pauvre, sans infrastructures et très vulnérable aux impacts négatifs environnementaux, sociaux et économiques.



Après les constats fait, nous recommandons ce qui suit :

Au gouvernement congolais de:

- Instruire l'annulation complète du processus d'appel d'offres, incluant également les 3 blocs gaziers, qui sont de même fruit de divers irrégularités;
- Abandonner tout nouveau projet d'hydrocarbures, en investissant davantage dans les énergies propres;
- Instruire le ministre des hydrocarbures de publier l'intégralité des contrats signés avec les entreprises pour les deux blocs gaziers, y compris leurs offres soumises ;
- Renforcer la promotion des énergies renouvelables, qui sont des alternatives durables face à la problématique du changement Climatique ;
- Mettre les communautés au centre de tout projet de développement afin d'obtenir leur Consentement Libre, Informé et Préalable, comme l'exige la Loi n°11/009 du 9 juillet 2011 portant principes fondamentaux relatifs à la protection de l'environnement.

A l'assemblée Nationale:

- Mettre en place une commission d'enquête pour faire la lumière sur les accords secrets dans le secteur des hydrocarbures, entre autre celui signé par l'ancien ministre des Hydrocarbures avec Chukwuma Ayodeji Ojuroye, un homme d'affaires nigérian pour lui octroyer deux blocs de son choix en contrepartie des données géologiques.
- Ouvrir une enquête parlementaire sur la gestion de l'appel d'offres par l'ancien ministre des hydrocarbures après cette annulation.

À la Justice Congolaise:

- Faire la lumière sur le prétendu accord entre l'homme d'affaires nigérian Chukwuma Ayodeji Ojuroye et l'ancien ministre des hydrocarbures pour l'octroi de deux blocs pétroliers dans un processus d'appels d'offres restreint.
- Ouvrir une enquête judiciaire sur la gestion de l'appel d'offres pétrolier et gazier par l'ancien ministre des hydrocarbures après cette annulation.

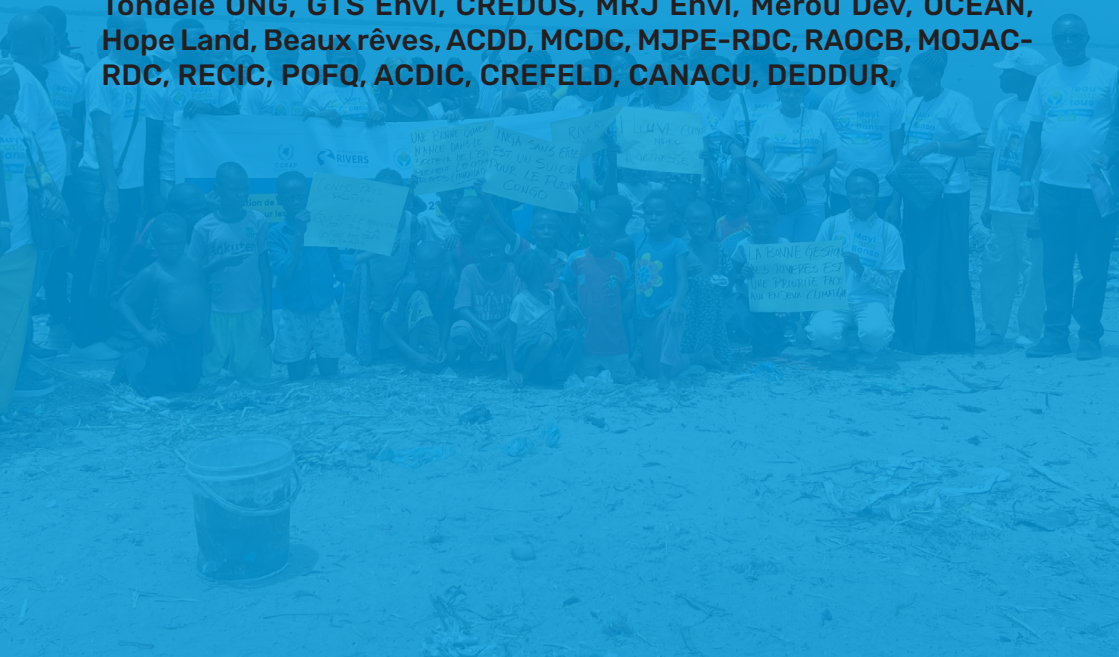
Aux entreprises petrolieres et gazières de:

- Abandonner tout nouvel investissement dans les énergies fossiles afin de se conformer à l'accord de paris et investir dans les énergies nouvelles et renouvelables ;
- Adopter des politiques écologiquement et socialement responsables afin de garantir le bien être des générations présentes et futures.



Organisations membres

ASADHO, ACE, ACVDP, CAFEC, CATISO, CATSR, CDE, CDT, CENADEP, CEPROSOC, CNONGD, Conseil FSC, CODELT, CSC, CRONG/Kin, JADI, J.PA, JVE-RDC, Maison de Laïcité de Kinshasa, NAD-UNIKIN, PRODDes, SADEC,, SYNAR, DRF/ Base, RDSP, EIENE, AJARC, CERVO, Tondele ONG, GTS Envi, CREDOS, MRJ Envi, Mérou Dév, OCEAN, Hope Land, Beaux rêves, ACDD, MCDC, MJPE-RDC, RAOCB, MOJAC-RDC, RECIC, POFQ, ACDIC, CREFELD, CANACU, DEDDUR,





UN RÊVE DE DÉVELOPPEMENT PLACÉ DANS LES ÉNERGIES FOSSILES À L'ÈRE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE



+243 811 697 699
+243 81 142 3555



emmamus42@gmail.com



1150, Av Tabora, C/ Barumbu, Kinshasa, Demo-
cratic Republic of the Congo